

RCS : BEZIERS Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

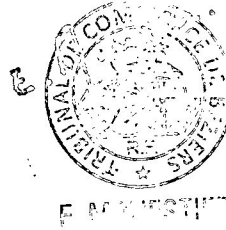
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00992 Numéro SIREN : 890 067 473 Nom ou dénomination : 7NMAK HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2024 sous le numéro de dépôt 1130

le 13 FEV. 2024

Sous le n° 2024/1130



7NMAK HOLDING

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan simplifié	2
ACTIF	2
Actif immobilisé	2
Actif circulant	2
PASSIF	2
Capitaux Propres	2
Dettes	2
Bilan simplifié détaillé	3
ACTIF	3
Actif immobilisé	3
Actif circulant	3
PASSIF	4
Capitaux Propres	4
Dettes	4
Compte de résultat simplifié	5
Compte de résultat simplifié détaillé	6
Liasse 23 IS RS	8

aff. cert. le 08/06/2024

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise 7NMAK HOLDING pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 18 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	3 218 175,48 Euros
chiffre d'affaires	168 200,00 Euros
résultat net comptable	-58 495,67 Euros

Fait à AGDE
Le 24/04/2023

Signature de l'Expert Comptable

CABINET MARTINEZ



Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (15 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	1 010 111	47 102	963 009		963 009
Immobilisations financières	1 510 980		1 510 980		1 510 980
ACTIF IMMOBILISE	2 521 091	47 102	2 473 989		2 473 989
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances	634		634	190 447	- 189 813
Valeurs mobilières de placement					
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	743 553		743 553	10 282	733 271
Caisse					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT	744 187		744 187	200 728	543 459
TOTAL GENERAL ACTIF	3 265 278	47 102	3 218 175	200 728	3 017 447

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (15 mois)		Variation
Capitaux Propres					
Capital social ou individuel (dont versé : 1 800 000)		1 800 000		1 000	1 799 000
Ecart de réévaluation					
Réserve légale		7 007			7 007
Réserves réglementées					
Autres réserves		133 139			133 139
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice		-58 496		140 146	- 198 642
Résultat de l'exercice précédent à affecter					
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES		1 881 651		141 146	1 740 505
Dettes					
Provisions pour risques et charges					
Emprunts et dettes assimilées		766 411			766 411
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Autres dettes		570 114		59 582	510 532
Produits constatés d'avance					
DETTES		1 336 525		59 582	1 276 943
TOTAL GENERAL PASSIF		3 218 175		200 728	3 017 447

Bilan simplifié détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (15 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Immobilisations corporelles	1 010 111	47 102	963 009		963 009
213100 CONSTRUCT.BATIMENTS	918 500		918 500		918 500
218100 INST.AGENC.DIVERS	25 800		25 800		25 800
218200 MATERIEL DE TRANSPOR	65 811		65 811		65 811
281310 AMORT.CONSTRUCTION		41 333	-41 332		- 41 332
281810 AMORT.AG.CONS.DIVERS		3 686	-3 686		- 3 686
281820 AMORT.MATERIEL DE TR		2 084	-2 084		- 2 084
Immobilisations financières	1 510 980		1 510 980		1 510 980
261000 TITRES DE PARTICIPAT	1 410 980		1 410 980		1 410 980
261100 TITRES PLACES	100 000		100 000		100 000
ACTIF IMMOBILISE	2 521 091	47 102	2 473 989		2 473 989
Actif circulant					
Autres créances	634		634	190 447	- 189 813
445660 TVA DEDUCT.S/ACHATS	634		634	447	187
455170 ASSOCIES CPTÉ COURAN				40 000	- 40 000
467200 FILIALE ALLO SOLAR				150 000	- 150 000
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	743 553		743 553	10 282	733 271
512000 BANQUES	743 553		743 553	10 282	733 271
ACTIF CIRCULANT	744 187		744 187	200 728	543 459
TOTAL GENERAL ACTIF	3 265 278	47 102	3 218 175	200 728	3 017 447

H.V

Bilan simplifié détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (15 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 800 000 101300 CAPITAL APPELE VERSE	1 800 000 1 800 000	1 000 1 000	1 799 000 1 799 000
Réserve légale 106110 RESERVE LEGALE PROP.	7 007 7 007		7 007 7 007
Autres réserves 106800 AUTRES RESERVES	133 139 133 139		133 139 133 139
Résultat de l'exercice	-58 496	140 146	- 198 642
CAPITAUX PROPRES	1 881 651	141 146	1 740 505
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées 164100 EMPRUNT ETABLIS.CRED 165000 DEPOTS & CAUTIONMT.R	766 411 754 411 12 000		766 411 754 411 12 000
Autres dettes 444000 ETAT IMPOTS S/BENEFI 445510 TVA A DECAISSER 445710 TVA COLLECTEE 455170 ASSOCIES CPTE COURAN	570 114 6 114 2 400 1 600 560 000	59 582 59 582	510 532 - 53 468 2 400 1 600 560 000
DETTES	1 336 525	59 582	1 276 943
TOTAL GENERAL PASSIF	3 218 175	200 728	3 017 447

H.V.

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

AGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2023

7NMAK HOLDING

Extension

[illegible]

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

IAAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 7NMAK HOLDING		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603
	Autres provisions réglementées *	610	612
Provisions pour risques et charges		620	622
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632
	Sur stocks et en cours	640	642
	Sur clients et comptes rattachés	650	652
	Autres provisions pour dépréciation	660	662
TOTAL		680	682
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
		2	
		3	
		4	
		5	
		6	
		7	
TOTAL		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	
		780	
II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-11-2 du CGI)		982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		960 57 1 08	
Total des déficits restant à reporter		970 57 1 08	
III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: 7NMAK HOLDING Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	168 200
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	168 200

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	208
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	64 608
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	22 431
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	87 247

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	80 953
---	-----	--------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	80 953
--	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ☒ 020 ☐ X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois) 022 168 200 Effectifs au sens de la CVAE * 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026

Période de référence 024 0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2

Date de cessation

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065-SD 2023	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le 01/01/2022		et clos le 31/12/2022		Régime simplifié d'imposition X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société: 7NMAK HOLDING 6 RUE CHARPAK 34420 PORTIRAGNES				Adresse du siège social:	
SIRET 89006747300011				Mét :	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit 57 108	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CABINET MARTINEZ 10 avenue Victor Hugo BP 80041 34300 AGDE Tél: 0467943311				Nom et adresse du conseil: Tél:	
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:				Date: 24/04/2023 Lieu: PORTIRAGNES	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire:	
Signature:					
Examen de conformité fiscale (ECF)				prestataire:	

SAGE Expert-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

IMAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préétabli.



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2023)

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise 7NMAK HOLDING

Adresse 6 RUE CHARPAK 34420 PORTIRAGNES

du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 586
Total		1 586

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	1 586	- de l'exercice . 2022 . . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	151 184
Nom et qualité du signataire		À PORTIRAGNES, le 24/04/2023	
Signature, <i>Norik Kustseria</i>		Signature, <i>[Signature]</i>	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI				2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)					
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice					
A- Règles de droit commun					
Charges financières nettes de l'exercice				a	
EBITDA fiscal de l'exercice				b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)				(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)				(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé					
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %				d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %				e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)				f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation					
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres				g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres				h	
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report					
A- Suivi des charges financières nettes en report					
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)				i	
Montant des charges financières nettes en report transférées				(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)				(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)				(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice				j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)				k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)				l	
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report					
		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

SAGE Expert-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

7NMAK HOLDING

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Au capital de 1 800 000 euros

Siège social : 6 RUE CHARPAK – 34 420 PORTIRAGNES

RCS : 890 067 473

Registre du commerce et des sociétés de BEZIERS

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU

9 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, qui se traduisent par un déficit de – 58 496 euros.

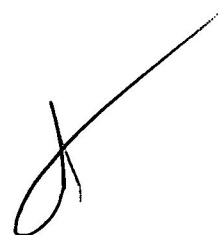
DEUXIEME RESOLUTION :

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à – 58 496 euros de la manière suivante :

- REPORT A NOUVEAU : - 58 496 Euros

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.



7NMAK HOLDING

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Au capital de 1 800 000 euros

Siège social : 6 RUE CHARPAK – 34 420 PORTIRAGNES

RCS : 890 067 473

Registre du commerce et des sociétés de BEZIERS

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 9 JUIN 2023

Le neuf juin deux mille vingt-trois,

A PORTIRAGNES (34) – 6 Rue Charpak,

Le soussigné, Monsieur KUSLJEVIC Novak, associé unique et Président de la société « 7NMAK HOLDING » a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Il a pris les décisions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, qui se traduisent par un déficit de – 58 496 euros.

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à – 58 496 euros de la manière suivante :

- REPORT A NOUVEAU : - 58 496 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

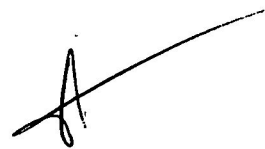
QUATRIEME RESOLUTION :

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès verbal, lequel a été établi sur le registre de ses décisions, conformément à la loi.

Le Président, Monsieur KUSLJEVIC Novak



7NMAK HOLDING

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Au capital de 1 800 000 euros

Siège social : 6 RUE CHARPAK – 34 420 PORTIRAGNES

RCS : 890 067 473

Registre du commerce et des sociétés de BEZIERS

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Je soussigné, Monsieur KUSLJEVIC Novak, agissant en qualité de président et associé unique de la société « 7NMAK HOLDING », aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, a établi le présent rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice écoulé.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant ont été établis et communiqués dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

I. Activité de la société

A. Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 168 200 euros.

B. Perspectives d'avenir de l'entreprise

Pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2023, nous envisageons une augmentation du chiffre d'affaires.

II.Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 168 200 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 Euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 0 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 134 350 Euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 34 357 Euros.

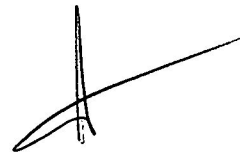
Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de 295 288 Euros, d'un résultat exceptionnel de – 388 140 Euros et d'un impôt sur les bénéfices de 0 Euros, il s'établit à – 58 496 Euros.

III. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- REPORT A NOUVEAU :	- 58 496 Euros
----------------------	----------------

Le Président, Monsieur KUSLJEVIC Novak

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'K' or similar character, located in the lower right quadrant of the page.